



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre l'évasion fiscale

Question au Gouvernement n° 4364

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

M. le président. La parole est à M. Olivier Faure.

M. Olivier Faure. Pandora papers : voilà une affaire qui porte bien son nom. Mais la boîte de Pandore est en réalité ouverte depuis 2013. Les révélations se sont succédé : *Offshore Leaks, Luxleaks, Panama papers, Paradise papers...* c'est la nausée ! Et qu'apprend-on ce matin ? Bruno Le Maire et les ministres des finances de l'Union européenne trouvent le moyen de réduire la liste noire des paradis fiscaux ! Franchement, on se pince ! Chaque année, la France et l'Union européenne voient ainsi s'évader 20 % de leurs recettes au titre de l'impôt sur les sociétés. Or ce que ne paient pas ces individus ou ces entreprises, ce sont tous les autres qui le paient ! Il est là, le vrai ras-le-bol fiscal des Français ! (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)

La frontière entre fraude et optimisation fiscale agressive est bien mince. Toutes ces opérations ne sont certes pas illégales mais, je le dis avec force, elles sont immorales parce qu'elles laissent à tous les autres le soin de payer la contribution aux biens communs – hôpitaux, écoles, police, services publics. Ces pertes fiscales minent le rapport des Français à l'impôt. Pourquoi les classes populaires et les classes moyennes devraient-elles payer quand les plus riches s'exonèrent ?

Des solutions existent. Elles ont été défendues dans cet hémicycle par Boris Vallaud au nom du groupe Socialistes et apparentés. Jusqu'ici, elles ont été systématiquement repoussées par votre gouvernement. Je me limiterai à un seul exemple, sur lequel j'attends une réponse précise. Depuis plus de trois ans, nous proposons un dispositif qui ne réglerait certes pas l'ensemble de la question mais qui permettrait de progresser sur la voie de la justice fiscale : toute entreprise domiciliée à l'étranger, qui réalise des profits en France, serait taxée à proportion de ses ventes sur notre territoire. Jusqu'à maintenant, vous avez refusé cette proposition. Êtes-vous prêts à l'accepter dans le cadre du projet de loi de finances actuellement en discussion ? (Mêmes mouvements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics.

M. Olivier Dusopt, ministre délégué chargé des comptes publics. Monsieur le député, vous avez bien fait de rappeler que les premiers scandales de grande ampleur datent de 2013. Nous pouvons souligner ensemble que, depuis cette date, la France a considérablement renforcé son arsenal législatif, d'abord, sous le précédent quinquennat, avec la loi de moralisation de la vie politique votée dès 2014 et la loi Sapin 2, ensuite, sous cette législature, avec la loi du 23 octobre 2018 qui permet de mieux lutter contre l'optimisation fiscale agressive et de travailler de manière approfondie avec nos partenaires européens sur la liste des États non coopératifs. Comme vous le savez, les décisions prises dans ce cadre interviennent à l'issue de discussions extrêmement longues. Celles qui ont été annoncées aujourd'hui n'ont donc pas de lien avec l'actualité.

M. Alexis Corbière. *Quel succès !*

M. Olivier Dussopt, *ministre délégué . Nous avons aussi considérablement renforcé les échanges de renseignements au sein de l'Union européenne. En 2019, cette lutte collective contre l'optimisation et la fraude, qui a porté sur 84 millions de comptes bancaires et 4,9 milliards d'actifs, a ainsi dégagé 107 milliards d'euros de revenus complémentaires.*

En application de la loi d'octobre 2018, nous avons mis en place une police fiscale dont nous avons enrichi le travail par de nombreuses initiatives. Citons la rémunération des aviseurs, que l'on doit à l'initiative de la députée Pires Beaune, et que nous avons pérennisée au vu de son efficacité.

Pour vous démontrer l'implication des services administratifs, je reviendrai sur les suites d'un précédent scandale sur lequel nous avons désormais suffisamment de recul : les Panama Papers. Certes les personnes mises en cause étaient loin d'être toutes de nationalité française mais la direction générale des finances publiques a travaillé sur 657 dossiers français qui ont fait l'objet d'un redressement ou d'une judiciarisation pour plus de 200 millions d'euros de droits et de pénalités.

M. Olivier Faure. *Ce n'est pas la question !*

M. Olivier Dussopt, *ministre délégué . Voici la preuve que l'administration fiscale et, à travers elle, le Gouvernement sont pleinement mobilisés dans la lutte contre la fraude fiscale. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Olivier Faure](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (11^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4364

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 octobre 2021](#)